

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **11 juillet 2024 à 8 h 03**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présentes : Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale, le trésorier, la directrice du Service de l'urbanisme, le directeur adjoint du Service de l'urbanisme et la coordonnatrice direction générale et ressources humaines.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation dans le but de construire du logement abordable
- terrains rue Émond
6. Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation pour fins de constituer une réserve foncière -
rue Coupal
7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 03.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2024

CM24 07 447 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM24 07 448 5. Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation dans le but de construire du logement abordable - terrains rue Emond

CONSIDÉRANT que la volonté de la Ville est de favoriser et soutenir la construction de bâtiments afin d'accroître l'offre de logements abordables sur son territoire, conformément à l'article 4, sous-paragraphe 9, de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs en matière d'expropriation conférés à la ville par la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des lots 3 278 465, 6 177 268, 6 426 674 et 4 415 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour assurer la construction de bâtiments destinés à offrir du logement abordable, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur l'expropriation*;

D'autoriser la déclaration détaillée initiale au montant de 1 795 000 \$;

D'autoriser la prise de possession des lots quatre mois suivant la signification des avis d'expropriation;

DE mandater la firme burELLE inc. afin de représenter la Ville dans les procédures d'expropriation ou toute procédure pouvant en découler;

D'autoriser la juriste de la Ville à mandater tout autre professionnel requis pour donner suite à la présente résolution;

Le tout payable par le fonds réservé pour les logements abordables, projet 2024-49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM24 07 449 6. Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation pour fins de constituer une réserve foncière - rue Coupal

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Mont-Tremblant pour le lot 6 426 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, lequel est situé dans le voisinage immédiat d'un projet de logement abordable;

CONSIDÉRANT le pouvoir de la Ville de posséder des immeubles à des fins de réserve foncière;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du lot 6 426 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, aux fins de

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2024

constituer une réserve foncière, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur l'expropriation*;

D'autoriser la déclaration détaillée initiale au montant de 180 000 \$;

D'autoriser la prise de possession du lot quatre mois suivant la signification des avis d'expropriation;

DE mandater la firme burELLE inc. afin de représenter la Ville dans les procédures d'expropriation ou toute procédure pouvant en découler;

D'autoriser la juriste de la Ville à mandater tout autre professionnel requis pour donner suite à la présente résolution;

Le tout payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, projet 2024-50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CM24 07 450

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Maude Picotin
Greffière adjointe

